Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: - (2000)

Heft: 129

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nouvelles Fédérales

INITIATIVES

Les deux initiatives de l'USS ont formellement abouti. Le peuple devra se prononcer sur *Pour une durée de travail réduite* qui demande l'introduction progressive de la semaine de 36 h et sur *L'imposition des gains en capitaux.*

Les instigatrices de l'initiative des *Quotas féminins* ont lancé leur campagne en vue de la votation du 12 mars 2000, sans illusion.

Par 119 voix contre 62, le Conseil national a refusé l'initiative socialiste qui demandait de couper en deux les dépenses militaires. Comme le Conseil des États sera encore plus net, c'est le peuple qui tranchera.

Le Conseil national a rejeté tacitement celle de Ulrich Schüler (UDC/ZH) qui voulait permettre à 50 000 citoyens de demander une votation populaire pour destituer l'un ou l'autre conseiller fédéral. La majorité y a vu une nouvelle tentative des milieux populistes de droite de déstabiliser le système politique suisse.

À la demande de Roland Wiederkher AdI/ZH, le Conseil fédéral veut bien examiner son postulat qui demande l'obligation d'installer des boîtes noires dans les voitures pour enregistrer les données sur les accidents, deux appareils qui reviendraient à moins de 1 000 francs.

Menace de référendum. La nouvelle loi qui concerne 140 000 fonctionnaires fédéraux entrera en vigueur le 1er janvier 2001. Le statut du personnel sera régi en grande partie par le code des obligations. La Suisse romande particulièrement agite la menace de référendum.

FINANCES

Un contribuable neuchâtelois, fribourgeois ou jurassien gagnant 60 000 francs par an paie deux fois et demie plus d'impôts qu'un Zougois. Les socialistes réclamaient une loi fédérale qui diminue ces écarts, ils se sont fait battre par 90 voix contre 64. Le Conseil national a refusé également de remettre en cause la clémence dont bénéficient

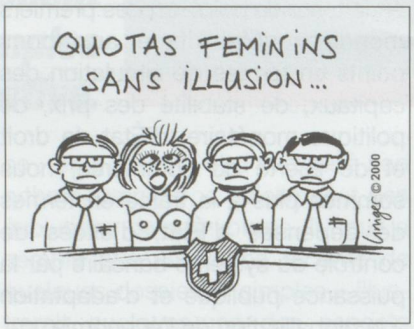

les fraudeurs du fisc. Kaspar Villiger reconnaît que les écarts ont atteint des dimensions choquantes. La fourchette se situe entre 47 % et 139 %. Kaspar Villiger mise sur son projet de nouvelle répartition des tâches qui, toutefois ne résoudra pas le problème. La pression politique risque de devenir irrésistible, avertit-il. Il égratigne les cantons qui abandonnent un à un l'impôt sur les successions, un impôt agaçant, mais intelligent.

Le Conseil national a approuvé, par 136 voix contre 2 le projet de budget pour 2000. Il prévoit des dépenses pour 47,3 milliards de francs et des recettes pour 45,6 milliards de francs, entraînant un déficit de 1,8 milliard. La dette est très importante et représente 10 millions d'intérêts chaque jour.

Corruption. Corrupteurs et corrompus seront traités de la même façon. On ne graissera plus la patte aux fonctionnaires étrangers. Ce ne sera plus un simple délit, mais elle sera assimilée à un crime passible

de 5 ans de réclusion au maximum, le délai de prescription étant porté de 5 à 10 ans. Ces mesures sont conformes à une convention de l'OCDE que la Suisse s'apprête à ratifier.

JUSTICE & POLICE

Le Ministère public de la Confédération (MPC) sera à l'avenir responsable des affaires transfrontalières de crimes organisés. Le Conseil national a mis sous toit des mesures pour améliorer l'efficacité de la poursuite pénale. Désormais, la Confédération devra conduire l'essentiel de la procédure dans les affaires supranationales et supracantonales de crimes organisés, de blanchiment d'argent et de corruption. Concernant la criminalité économique, le MPC ne pourra mener l'enquête que sur demande des cantons. Entrée en vigueur : 2e trimestre 2000.

La Suisse et l'Allemagne veulent intensifier leur collaboration dans la lutte contre la criminalité. Un texte signé à Berlin prévoit également le renforcement de la collaboration policière entre les deux pays.

Nouvelle loi sur le divorce. Les candidats à une séparation amiable prennent d'assaut les tribunaux. Ils viennent de découvrir un avantage paradoxal au droit de 1907, ce dernier permet des divorces à l'amiable plus rapides que le nouveau droit entrant en vigueur en l'an 2000. Les tribunaux de plusieurs cantons sont engorgés. Avec la nouvelle législation, un délai de réflexion de 2 mois est prévu, ainsi que l'audition des enfants.

Nouvelle loi sur les Télécoms. Le Conseil national a adopté la pre-

mière disposition de loi fédérale qui parle expressement d'Internet. Les fournisseurs d'accès ne pourront plus se prévaloir du secret des télécommunications, même pour des délits relativement mineurs. Les écoutes seront sous haute surveillance et ne pourront être possibles que si d'autres méthodes se sont montrées infructueuses ou n'ont aucune chance d'aboutir. L'écoute doit toujours être autorisée par un juge.

ARMÉE

Le National a refusé par 83 voix contre 36 une motion des Verts qui voulaient supprimer les services secrets de renseignements.

Le National a rejeté par 77 voix contre 24 une motion des Libéraux qui demandaient au Conseil fédéral de permettre à l'armée suisse de mettre sur pied des camps de réfugiés à proximité de régions étrangères en crise.

Le Centre d'instruction de l'armée a ouvert ses portes à Lucerne en présence du conseiller fédéral Adolf Ogi. Environ 2 000 officiers et 90 instructeurs doivent y être formés chaque année. L'armée réalise un vieux rêve avec l'ouverture de ce centre : une formation centralisée pour les cadres dans un complexe à la technologie moderne.

Conscription. Le Conseil des États a approuvé sans opposition une modification consécutive de la loi sur l'armée. À l'avenir, la conscription ne doit pas débuter, même en temps de guerre, avant l'année où le conscrit atteint l'âge de 19 ans.

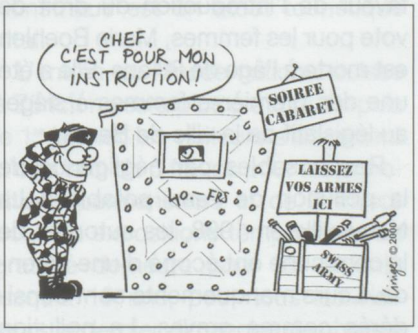

Les deux militaires qui avaient introduit trois prostituées dans un cantonnement à Trubschachen/BE ont été condamnés à des peines de prison avec sursis. Le sous-officier a écopé de 20 jours, le soldat de 10 jours. Les deux hommes ont été condamnés pour délits de garde. Les militaires avaient fait payer un prix d'entrée de 40 francs pour leur soirée « cabaret ».

La Protection civile (PCi) a enregistré en 1999 la plus grande mobilisation de son histoire. Elle a accompli 233 000 journées de travail, soit presque le double de 1998. Les avalanches et les inondations sont à l'origine de ce record. L'engagement pour les personnes handicapées ou âgées et les requérants d'asile a aussi constitué un point fort de son action.

TRANSPORTS

Le Conseil fédéral a autorisé le Département des transports à ouvrir une procédure de consultation sur le protocole additionnel à la Convention alpine. La document vise à faire bénéficier la région alpine d'une politique des transports durable.

Quelque 1,85 milliard de francs seront consacrés d'ici à 2015 à la réduction du bruit causé par les chemins de fer suisses. Plus de 175 000 personnes exposées seront soulagées. La Confédération remettra gracieusement aux transporteurs routiers les appareils de saisie nécessaires à la perception de la redevance poids lourds liée aux prestations jusqu'en 2004. Le Conseil fédéral a donné jusqu'au 30 novembre 2000 aux camionneurs pour équiper leurs véhicules de l'appareil de saisie de la Redevance poids lourds liée aux prestations (RPLP).

Les CFF confirment qu'un tiers des gares seront transformées en haltes self-service. Les gares seront dirigées à distance et munies d'automates à billets.

Le marché du fret ferroviaire au sein de l'UE va s'ouvrir à la concurrence. Les ministres des Transports européens sont arrivés à un accord après 14 heures de négociation.

Le Parlement européen a adopté par 313 voix contre 177 et 61 abstentions le projet de répartition entre les Quinze des contingents de 40 t autorisés en Suisse, une fois les bilatérales ratifiées. Chaque État membre recevra un minimum de 1 500 autorisations.

DIVERS

Le Conseil national a approuvé un arrêté fédéral accordant un montant de 130 millions de francs à la Fondation Pro Helvetia pour financer ses activités de 2000 à 2003.

Le National a approuvé par 133 voix contre 39 et 8 abstentions l'augmentation conditionnelle de 250 millions de francs de la contribution fédérale à Expo.02. Tous les jours, il tombe des décisions de sponsoring.

Le Conseil des États s'est élevé contre les atteintes à la personnalité dans les médias. Il a accepté un postulat visant à rendre le droit plus restrictif dans ce domaine.

Le Conseil national a :

- approuvé la ratification de la Convention de l'ONU sur la prévention et la répression du génocide, vieille de plus de cinquante ans. Parallèlement, il a introduit le génocide dans le code pénal suisse.
- estimé que la Suisse doit améliorer son image à l'étranger. Il réforme la Commission ad hoc (nommée CoCo) et augmente son budget annuel de 2,3 à 13,8 millions en 2003.
- accordé des crédits de 262,2 millions de francs pour les constructions civiles de la Confédération en l'an 2000. Il a réduit de 940 000 francs le crédit en faveur de l'Institut suisse de Rome à 11 millions.
- transmis deux postulats socialistes demandant que les particularités des villes soient prises en compte dans la nouvelle péréquation financière entre Confédération et cantons.

NB. Tous les francs mentionnés sont des francs suisses.